

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC-SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 3 octobre 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. André Gagnon, M. Pierre Boudreault, M. Gabriel Fortin et M. Jean Gauthier qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Est absent M. Michel Tremblay, conseiller

Sont présentes M^{me} Carolle Perron, directrice générale par intérim
M^{me} Claudie Lambert, DGA aux opérations

1- MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 h 30, M. Émile Hudon, maire, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

269-10-22

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée :

- 1- Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du 13 septembre 2022
- 4- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du 13 septembre 2022
- 5- Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du 13 septembre 2022
- 6- Comité – Accès à l'information et à la protection de renseignements personnels – loi 64
- 7- Maintien de l'équité salariale – mandat à Pro-Gestion
- 8- Résolution charte de la protection de l'enfance
- 9- Paiement # 4 – Rang des Îles
- 10- Autorisation à la direction générale d'aller en soumission sur invitation pour la préparation des états financiers consolidés audités de la municipalité pour les trois (3) prochaines années
- 11- Éclairage décoratif
- 12- Déneigement du chemin d'accès à la station d'eau potable du rang 4
- 13- Société d'histoire du Lac-Saint-Jean – Renouvellement de l'entente pour le traitement des archives
- 14- Mutuelle des municipalités – Franchise de 2500 \$ à payer – dossier 221468-30
- 15- SÉPAQ – Renouvellement de l'entente de partenariat entre la société des établissements du plein air du Québec et la Municipalité de Saint-Gédéon
- 16- Résolution d'embauche d'un animateur sportif
- 17- Résolution d'embauche d'un directeur adjoint au développement
- 18- Adoption des prévisions budgétaires 2023 de la Régie intermunicipale sécurité incendie secteur sud
- 19- Stantec – Paiement facture # 1737145 - Surveillances poste de surpression rang 5
- 20- Urbanisme
 - 20.1- Addenda au PAE chemin Adélarde-Gauthier
- 21- Correspondance
- 22- Rapport des comités
- 23- Liste des comptes
- 24- Affaires nouvelles
 - 24.1- Mandat ingénierie salle multifonctionnelle

- 24.2- 1^{er} paiement – poste de suppression rang 5
- 25- Période de questions
- 26- Levée de l'assemblée

3- EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2022

270-10-22

Il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du 13 septembre 2022.

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2022

271-10-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du 13 septembre 2022.

5- RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2022

Aucun commentaire.

6- COMITÉ – ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – LOI 64

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gédéon est un organisme public au sens de *la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c A-2.1) ci-après appelée la « Loi sur l'accès » ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c 25) » ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection de renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès* ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Saint-Gédéon doit constituer un tel comité ;

272-10-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. André Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la **Loi sur l'accès** ;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Saint-Gédéon ;

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels :

- M. Émile Hudon, maire ;
- M^{me} Carolle Perron, directrice générale par intérim ;
- M^{me} Claudie Lambert, DGA aux opérations ;
- M^{me} Édith Labonté, secrétaire.

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Saint-Gédéon dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant en effet d'exclure la Municipalité de Saint-Gédéon de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

7- MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE – MANDAT À PRO-GESTION

ATTENDU QUE le dernier maintien de l'équité salariale a été fait en 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit déposer avant le 31 décembre 2022 le document de maintien;

273-10-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser, sur les recommandations du Comité de ressources humaines de la municipalité, d'accorder le mandat de maintien de l'équité salariale à M^e Catherine Corneau, avocate de Pro-Gestion pour un montant approximatif de 3 000 \$ taxes en sus afin de déposer ce maintien d'équité salariale selon la Loi au 31 décembre 2022.

8- RÉOLUTION CHARTE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

274-10-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Gabriel Fortin, conseiller, appuyé par M. André Gagnon, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gédéon adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics ;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours ;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière ;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges ;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance ;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants ;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants ;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'évènements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

9- PAIEMENT # 4 – RANG DES ÎLES

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement # 4 pour le remplacement de la conduite d'eau potable et des infrastructures – rang des Îles – RIRL 2022 SC-22-057-STGED-RIRL-ST de la firme MSH SEERVICES CONSEIL, M^{me} Marie-Ève Plourde, chargée de projets.

275-10-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement du décompte # 4 à « LES CONSTRUCTIONS DE L'EST, pour les travaux réalisés au 27 septembre 2022, pour le remplacement de la conduite d'eau potable et des infrastructures – Rang des îles – RIRL – RIRL 2022 SC-22-057-STGED-RIRL-ST au montant de 765 638.33\$ incluant les taxes.

10- AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE D'ALLER EN SOUMISSION SUR INVITATION POUR LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES TROIS (3) PROCHAINES ANNÉES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les auditeurs pour l'exercice financier 2022 de la municipalité de Saint-Gédéon ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise les services de la firme Mallette, Société des comptables agréés depuis plusieurs années ;

276-10-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la direction d'aller en soumission sur invitation pour la préparation des financiers consolidés audités pour les trois (3) prochaines années.

11- ÉCLAIRAGE DÉCORATIF

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

12- DÉNEIGEMENT DU CHEMIN D'ACCÈS À LA STATION D'EAU POTABLE DU RANG 4

277-10-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accorder le contrat de déneigement du chemin d'accès à l'eau potable au rang 4 à la ferme MM LAPOINTE INC. pour un montant de 4 563.01 \$ incluant les taxes payables en trois (3) versements pour la saison fin 2022-2023.

13- SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU LAC-SAINT-JEAN - RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR LE TRAITEMENT DES ARCHIVES

CONSIDÉRANT la proposition de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean de renouveler pour (3) trois ans le suivi de la gestion documentaire et le traitement des opérations des archives de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont soumises à la Loi sur *les archives* (L.R.Q. A-21) pour la conservation et la gestion des archives publiques ;

278-10-22

Il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de renouveler l'entente pour le suivi de la gestion documentaire et le traitement des opérations d'archives de la municipalité, et autorise la direction générale à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Gédéon le « Protocole d'entente 2023-2025 » pour un montant de 12 474 \$.

14- MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS – FRANCHISE DE 2500 \$ À PAYER - DOSSIER 221468-30

279-10-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de 2500\$ à la Mutuelle des municipalités du Québec, représentant la franchise dans le dossier 221468-30.

15- SÉPAQ – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

CONSIDÉRANT QUE la SÉPAQ gère et exploite le parc national de la Pointe-Taillon (ci-après le « Parc ») ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est située à proximité du Parc et de son secteur Camp-de-Touage-Les-Îles (450, chemin du golf, Saint-Gédéon) ;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent développer le sentiment d'appartenance des résidents de la municipalité à l'égard du Parc et de favoriser les saines habitudes de vie en favorisant la fréquentation de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.1 de l'entente dûment signée en date du 6 juin 2022 précise que la municipalité pourra renouveler ladite entente pour un terme additionnel de (3) trois ans en transmettant à la SÉPAQ un avis écrit, au plus tard le 30 novembre 2022 ;

280-10-22

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, conseiller, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le renouvellement de la durée de l'entente de partenariat entre la Société des établissements de plein air du Québec, et le parc national de la Pointe-Taillon, établissement de la SÉPAQ représenté aux personnes présentes par M. François Guillot, directeur, dûment autorisée et la municipalité de Saint-Gédéon, pour une période additionnelle de trois (3) ans.

16- RÉSOLUTION D'EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR SPORTIF

CONSIDÉRANT la procédure en vue de combler le poste d'animateur sportif ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des ressources humaines de la municipalité ;

281-10-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, et sur recommandations du Comité des Ressources humaines de la municipalité, que M. Vincent Barrette soit embauché comme « Animateur sportif » à la municipalité de Saint-Gédéon selon les conditions de la convention collective de travail des employés municipaux.

M. Barrette est sujet à une période d'essai comme prévu à l'article 10.04 de la convention collective de travail, est considéré comme un salarié à temps partiel régulier, classe 4, au salaire de 23.13 \$ / l'heure et le salaire du début de l'emploi est selon la lettre d'entente entre le Syndicat et la Municipalité datée du 4 avril 2022.

17- RÉSOLUTION D'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT AU DÉVELOPPEMENT

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

18- ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR SUD

282-10-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Gédéon adopte les prévisions budgétaires 2023 de la Régie intermunicipale sécurité incendie secteur sud qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 868 866 \$, dont une quote-part pour la municipalité de Saint-Gédéon qui se chiffre à 170 585 \$.

19- STANTEC – PAIEMENT DE LA FACTURE # 1737145 – SURVEILLANCES POSTE DE SURPRESSION RANG 5

283-10-22

Il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture # 1737145 au montant de 2 066.68 \$ pour la surveillance du chantier du poste de surpression rang 5, à STANTEC CONSULTING LTD, montant déjà autorisé par la résolution 148-05-22.

20- UBANISME

20.1 ADDENDA AU PAE CHEMIN ADÉLARD-GAUTHIER

CONSIDÉRANT la demande d'addenda présentée par M. Pierre Girard afin de regrouper les lots 5 et 6 du PAE autorisés par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le changement ne contrevient à aucun règlement municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommandent unanimement au conseil municipal d'autoriser la demande d'addenda au PAE du chemin Adélar-Gauthier autorisée par la résolution 32-02-22 afin de regrouper les lots 5 et 6 du plan numéro PLP 2300(c), des minutes 4041 ;

284-10-22

À CES CAUSES : il est proposé par : M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller et, résolu à l'unanimité des membres

présents d'autoriser la demande d'addenda au PAE du chemin Adélarde-Gauthier autorisée par la résolution # 33-02-22 afin de regrouper les lots 5 et 6 du plan # PLP-2300(c), des minutes 4041 et sur recommandation unanime des membres du CCU.

21- CORRESPONDANCE

1. MRC de Lac-Saint-Jean-Est – Information sur le « Programme Rénorégion » ;
2. MRC de Lac-Saint-Jean-Est – Modification du schéma révisé du règlement # 322-2022 ;
3. Accusé de réception – Résolutions redécoupage des circonscriptions fédérales :
 - MRC de Lac-Saint-Jean-Est ;
 - Ville d'Alma ;
 - Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ;
 - Commission pour le Québec ;
 - Municipalité d'Hébertville ;
 - Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon ;
 - Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot ;
 - Député du Lac-Saint-Jean – M. Alexis Brunelle-Duceppe ;
 - Municipalité de Saint-Bruno.
4. Ministère des Transports – Accusé de réception d'une résolution de la municipalité concernant l'amélioration à l'intersection du 2^e rang et de la route 169 à Métabetchouan-Lac-à-La-Croix ;
5. Cuierrier & Associés – Refoulement d'égout au 116, rue Larouche – Abandon des poursuites ;
6. Association du chemin du Golf – Demande pour la réalisation d'une étude d'ingénierie visant à établir les coûts reliés au projet. Dans ce dossier une demande est déjà transmise pour les coûts ;
7. M. Alain Gauthier – Proposition de baisser la limite de vitesse dans la zone scolaire. La demande sera transférée au ministère du Transport ;
8. Maison de Campagne & d'Entraide Communautaire du Lac – Remerciements pour le don de la municipalité ;
9. Croix-Rouge canadienne du Québec – Remerciements à la municipalité pour l'autorisation du barrage routier du 28 juillet dernier ;
10. La Grande semaine des tout-petits – Invitation à se mobiliser pour les tout-petits.

285-10-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller et, résolu à l'unanimité des membres présents que la semaine du 14 au 20 novembre 2022 soit la Grande semaine des tout-petits. Cette semaine est l'occasion pour les membres du conseil de mettre en valeur la petite enfance au cœur de priorités de l'administration de la municipalité.

11. M^{me} Caroline Ouellet - Lettre du 28 septembre 2022 concernant le 30, chemin du Golf. Cette lettre sera transmise à l'urbanisme ;
12. M. Gilles Lévesque – Lettre du 21 septembre 2022, concernant l'accès à l'eau potable. Cette demande est transférée à l'Association des chalets du chemin du Golf.

22- RAPPORT DES COMITÉS

Régie intermunicipale sécurité incendie du secteur sud

M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, résume la dernière rencontre. Il a été notamment discuté des appels reçus pour les mois de juin, juillet et août 2022 et des visites de prévention qui se poursuivent dans le secteur sud.

Fêtes et festivals

M. André Gagnon, conseiller, résume la dernière rencontre. Il a été notamment discuté du succès de tous les festivals.

Comité des loisirs

M. André Gagnon, conseiller, résume la dernière rencontre. Il a été notamment discuté de l'activité de l'Halloween qui est en préparation.

Régie intermunicipale du parc industriel secteur sud

M. Pierre Boudreault, conseiller, résume la dernière rencontre. Il a été notamment discuté qu'un promoteur désire faire l'acquisition d'un terrain dans le parc industriel.

Comité des finances

Marché de Noël

Demande de subvention pour l'évènement 2022.

286-10-22 Il est proposé par M. Pierre Boudeault, conseiller, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller et, résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer un montant de 1 000 \$ pour l'évènement du marché de Noël, édition 2022.

Campagne Centraide 2022

Demande de subvention pour la Campagne Centraide 2022.

287-10-22 Il est proposé par M. Pierre Boudeault, conseiller, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller et, résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer à la Campagne Centraide 2022 pour un montant de 250 \$.

M. Pierre-Marc Côté, Lynx hockey PWD

Demande de commandite pour l'équipe de hockey les Lynx du Pavillon Wilbrod-Dufour.

288-10-22 Il est proposé par M. Pierre Boudeault, conseiller, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller et, résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une commandite de 200 \$ aux élèves du Pavillon Wilbrod-Dufour qui sollicite une commandite pour des activités parascolaires de l'école.

Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi

Invitation à la première édition de son évènement de prestige au profit du sport universitaire. Cette demande est refusée due aux très nombreuses demandes de la population de Saint-Gédéon.

Comité d'embellissement

M. Gabriel Fortin, conseiller, résume la dernière rencontre. Suite au concours « Maisons fleuries », il tient à féliciter M. Carl Brassard et l'OMH de

Saint-Gédéon pour les deux premiers prix, d'un montant de 150 \$ et il invite les citoyens et citoyennes de Saint-Gédéon à participer l'année prochaine, en 2023.

23- LISTE DES COMPTES

289-10-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés # 2022-10 au montant de 277 983.93 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer	121 310.72 \$
- Déboursés	156 673.12 \$
TOTAL	277 983.93 \$

24- AFFAIRES NOUVELLES

24.1 MANDAT INGÉNIERIE SALLE MULTIFONCTIONNELLE

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

24.2 1^{ER} PAIEMENT – POSTE DE SURPRESSION RANG 5

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement # 1 pour le nouveau poste de surpression dans le rang 5 de la firme STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE, M. Pierre-Olivier Brunelle ingénieur ;

290-10-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement du décompte # 1 à CONSTRUCTIONS CR, pour le nouveau poste de surpression du rang 5, dans le cadre du projet 158140234, au montant de 117 036.78 \$ incluant les taxes et la retenue contractuelle de 10%.

25- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

28 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

291-10-22

Il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, que la séance soit ajournée au 17 octobre 2022 à 19 h.

Émile Hudon
Maire

Carolle Perron
Directrice générale par intérim